



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes (durant la durée des travaux de la Salle du Conseil Municipal), en session ordinaire à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 5 janvier 2023 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Cécile JORY-JANVIER, Joël BARON, Anthony DELVAQUE, Jean-Louis JANVIER, Benjamin DEBUIGNE.

Absents :

Nathalie SAULZET, qui donne pouvoir à Anthony DELVAQUE,
Lionel RUÉ-THIBAL, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,
Stéphanie LESTIOU, qui donne pouvoir à Benjamin DEBUIGNE,
Frédéric THÉRY, qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS,
Isabelle DUPUIS, qui donne pouvoir à Jean-Louis JANVIER,
Elodie CONTE,
Laurent NAVARRE.

Secrétaire de séance :

Nicolas VERNEAU

Ajout à l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant :

- Création d'un poste de vacataire d'Adjoint Technique

L'ajout à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2022

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal tel que présenté.

Délibération N°001/ 01-2023

Budget Général : Décision modificative n°5

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6531 : Indemnités	1 609,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	1 609,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel Titulaire	0,00 €	1 609,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	1 609,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 609,00 €	1 609,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GÉNÉRAL	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Il est indiqué que cette opération purement comptable permet d'équilibrer le budget, puisqu'il manquait cette somme sur le chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5 telle que présentée ci-dessus.

Délibération N°002/ 01-2023

Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la Commune peut engager, liquider et mandater le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés sur l'année 2022.

En 2022, le montant des crédits ouverts était de 1 025 729.51 €.

Le quart est de 256 432.38 €.

Les factures d'investissement et les devis approuvés reçus depuis le 16 décembre 2022 sont les suivantes :

- KRASZEWSKI Père et fils	2 776.18 €
- KRASZEWSKI Père et fils	5 966.01 €
- SIDLEC	13 425.66 €
- SIDLEC	15 769.02 €
- SIDELC	11 236.64 €
- AUCHAN	2 969.91 €
- ADOC SOLUTIONS	4 158.00 €
- ARCAMZO	6 285.60 €
- Menuiseries FONTENEAU	2 051.50 €
- KONIKA MINOLTA	5 105.14 €
- ALPHA MICRO	3 586.16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise à procéder au mandatement des factures d'investissement à hauteur de 256 432.38 € avant le vote du budget.

Délibération N°003/ 01-2023

Proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Il est demandé au Conseil Municipal d'étudier les conditions d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2023, selon les deux propositions suivantes :

- Crédit Mutuel - 150 000.00 € : Taux variable basée sur EURIBOR (Taux interbancaires Banque de France) à 0.80% et une commission d'engagement de 150.00 €.
- Crédit Agricole - 300 000.00 € : Taux variable basé sur ESTR (Taux interbancaire de la zone euro) + 1% et une commission d'engagement de 300.00 €.

De nombreuses questions demandant des éclaircissements émanent de Messieurs Bruno MOREAU et Joël BARON. Ils veulent savoir le but de l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS explique qu'à de nombreuses reprises, la Commune a eu recours à ce système, notamment lorsque la trésorerie de la commune pouvait être juste. En effet, plusieurs projets peuvent demander le règlement de factures conséquentes en même temps, et la Commune doit pouvoir disposer des liquidités suffisantes afin d'honorer ces factures. C'est donc une précaution.

Monsieur Joël BARON indique que c'est un peu comme une autorisation de découvert. Monsieur Bruno MOREAU reste sceptique. Il trouve inquiétant les taux variables, mais il reconnaît que c'est une sécurité pour la Commune.

Les membres du Conseil Municipal demandent qu'il soit procédé à des simulations suivant les deux offres selon la variation des taux applicables au 1^{er} février 2023 afin de déterminer laquelle des propositions est la plus favorable.

Le Conseil Municipal renvoie sa décision au prochain Conseil Municipal.

Délibération N°004/ 01-2023

Subvention 2022 : Rajout d'une subvention sur le budget 2022

Il est demandé au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 250.00 € pour les Anciens Prisonniers de Guerre. Cette subvention aurait dû être votée en avril 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention.

Délibération N°005/ 01-2023

Remboursement de factures à des élus

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal que Monsieur Benjamin DEBUIGNE a réglé plusieurs factures pour l'acquisition de fournitures et décorations pour le Marché de Noël pour un montant de 150.33 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le rembourser cette somme.

Délibération N°006/ 01-2023

Marché des assurances

Suite au renouvellement des contrats d'assurance, Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal qu'une procédure adaptée a été lancée. Trois groupes d'assurance ont déposé leur offre. Il indique que faute de temps et suite au refus de notre assureur actuel de faire un avenant d'un mois au contrat en cours. Il a été convenu d'accélérer le processus.

Une commission pour l'ouverture des plis s'est donc tenue le lundi 26 décembre 2022. Les membres de la commission ont étudié la valeur technique des offres ainsi que les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal est informé que GROUPAMA a été retenu pour les lots 1 « Multirisques habitation » et 2 « Responsabilité civile », et que la SMACL a été retenue pour les lots 3 « Protection juridique » et 4 « Flotte automobile ».

Les marchés ont pris effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Délibération N°007/ 01-2023

Demandes au titre de la DETR 2023

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que deux dossiers ont été déposés pour une demande de subvention au titre de la DETR (dossiers devant être déposés avant le 31 décembre 2022).

- Dissimulation des réseaux Route de Chambord. Le projet s'élève à 71 131.09€ HT.
- Création d'une voie nouvelle entre la Rue du Cosson et la Rue du Pont. Le projet s'élève à 141 851.00€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter deux subventions au titre de la DETR.

Bilan 2022 des cessions et acquisitions

Le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de + de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Le bilan est annexé au compte administratif :

- Cession :

o POURADIER Olivier, BM 381, situé Rue du Chêne Plain.

Cette parcelle provient de la division de la parcelle BM 256 de 257m² en deux parcelles. La section BM 382 restant la propriété de la Commune ainsi que la section BM 381 de 185m²

- Acquisition : Néant

Le Conseil Municipal prend acte.

Présentation du rapport sur l'assainissement de la Communauté de Communes du Grand Chambord

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord de présenter, pour l'exercice 2021, un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement. Les membres du Conseil Communautaire ont approuvé ce rapport lors de la séance du 21 novembre 2022.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal émet les remarques suivantes.

Monsieur Joël BARON demande qu'une estimation soit indiquée pour l'entretien des réseaux ainsi que leur création.

Madame Cécile JORY-JANVIER indique que le tarif présenté sur l'assainissement est élevé.

Monsieur Bruno MOREAU indique qu'il n'y a pas de création de réseaux donc pas de recettes générées.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal que des inondations ont endommagé des réseaux, notamment sur la Commune de Thoury et la réfection a eu un coût important.

Monsieur Joël DEBUIGNE propose qu'apparaisse sur le rapport les opérations qui ont été réalisées.

Monsieur Jean-Louis JANVIER indique que si aucune recherche de fuite sur les réseaux d'eau et d'assainissement n'est faite, d'ici 10 ans, leurs réfections pourraient coûter énormément d'argent.

Le Conseil Municipal approuve du rapport annuel sur les prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes du Grand Chambord pour l'exercice 2021.

Modification de la convention entre le club de Tennis et la Commune

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS procède à la lecture de la convention d'occupation de l'équipement sportif « Terrains de tennis couverts - Rue de la Tonnelle » avec le tennis club du Grand Chambord. Il insiste sur les points qui seraient modifiés.

Monsieur Bruno MOREAU indique que la protection du sol est essentielle pour sa préservation dans le temps.

Il est précisé qu'un nouveau planning d'occupation devra être fourni, mais certainement pas 24h sur 24 comme il avait été présenté.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE a demandé si l'équipement pouvait être utilisé par d'autres personnes que les licenciés, mais il n'a toujours pas eu de réponse. Il indique que l'absence de réponse pourrait relever d'un problème de sécurité. Il pourrait être résolu par la pose de deux caméras.

Monsieur Bruno MOREAU demande s'il y a une alarme dans les locaux.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE répond qu'il n'y a pas d'alarme, mais que l'accès se fait avec une clé et un badge, notamment pour allumer la lumière.

Monsieur Bruno MOREAU indique qu'il n'a pas eu de badge. Il demande qu'on relance le club de tennis pour en fournir.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS indique que la convention a déjà été votée une fois, et que c'est ici une révision sur quelques articles. Toute convention est vouée à évoluer dans le temps.

Il est mentionné qu'il faut encourager l'accès du bâtiment à toute la population et pas seulement au club de tennis.

Monsieur Joël BARON indique que les installations ont été pour partie financées par la Commune et qu'il est souhaitable que plusieurs associations puissent l'utiliser et non une seule.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications corrigées par la Commune et le club de tennis.

Délibération N°011/ 01-2023

Remplacement d'une élue au sein des commissions communales et du CCAS

Il est demandé au Conseil Municipal de remplacer Madame Michelle TOURNEBISE au sein de la vie associative et culturelle ainsi qu'au CCAS.

Monsieur Joël DEBUIGNE propose à Monsieur Jean-Louis JANVIER de remplacer Madame Michelle TOURNEBISE.

Monsieur Jean-Louis JANVIER indique qu'il veut y réfléchir. Puis il accepte toutefois afin de s'engager pour les plus démunis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Monsieur Jean-Louis JANVIER.

Délibération N°012/ 01-2023

Personnel communal : création d'un poste de vacataire d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce poste est un poste non permanent correspondant à des besoins ponctuels. Un agent intervient actuellement sur la Commune afin de pallier des besoins occasionnels et discontinus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de vacataire sur le grade d'Adjoint Technique qui sera rémunéré sur les heures faites à compter du 1^{er} janvier 2023.

AFFAIRES DIVERSES

1) Bilan du Marché de Noël

Le temps a été clément. Ainsi, il y a eu une bonne fréquentation, environ 1 000 visiteurs. Le retour après cette manifestation est positif.

Lors du concert qui avait lieu le soir, il faisait un peu froid et la programmation du match de football n'a pas permis d'obtenir la fréquentation espérée.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE indique que l'absence de bénévoles pour démonter et ranger les décors devient problématique. Si cela perdure, il sera difficile à l'avenir de mettre en place de telle manifestation.

La recette de la Tombola sera remise sous forme de matériel par Madame Stéphanie LESTIOU et Monsieur Jean-Louis JANVIER, à l'Hôpital de Blois.

2) Préparation des vœux du Maire

Cette année, il n'y aura pas de remise de prix. Il y aura une projection de photos avec des commentaires retraçant tout ce qui a pu se dérouler au cours de l'année 2022.

Monsieur Joël BARON va aider Monsieur Joël DEBUIGNE dans la préparation du buffet. Les Services Techniques installeront les tables et les chaises le jeudi 19 janvier 2023. Les élus sont conviés à venir le vendredi 20 janvier 2023 pour aider à la mise en place de la Salle des Fêtes pour la cérémonie des vœux.

3) Présentation du bulletin municipal 2023

Madame Claire CAILLON explique que, cette année, la réalisation du bulletin municipal a pris du retard, notamment dû à la réception d'articles tardifs. L'imprimeur a modifié ses horaires suite au coût de l'énergie.

Madame Claire CAILLON et Madame Nathalie SAULZET travaillent et qu'il ne leur reste que le soir pour se concentrer et que parfois il n'est pas facile d'échanger. Madame Claire CAILLON a passé de nombreuses heures avec le graphiste et tout prend du temps. Elle souhaiterait indiquer qu'elles font de leur mieux et qu'elles ont reçu des remarques désobligeantes sur l'efficacité de leur travail. C'est dommage et non justifié.

4) Un concert de Jazz aura lieu le samedi 28 janvier à 20 heures.

5) Une conférence de la Communauté de Communes du Grand Chambord aura lieu le 31 janvier 2023 à la Halle de Mer.

Elle sera animée à partir de la projection d'une conférence donnée par Monsieur Sébastien BOHLER, Docteur en neurosciences, et parlera de la transition énergétique et rôle du cerveau dans ce contexte.

6) Recensement de la population

Monsieur le Maire annonce qu'il a été surpris par les résultats produits par l'INSEE. Il constate que, malgré l'investissement des recenseurs, beaucoup de personnes n'ont pas rempli les questionnaires correctement, voire pas du tout.

Cela signifie qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative de population alors que l'on peut constater la construction de nouvelles maisons.

Monsieur Jean-Louis JANVIER indique que cela pourrait provenir d'un problème de communication, mais qu'en tout état de cause, cela va jouer sur le montant des subventions attribuées à la Commune.

Monsieur Bruno MOREAU indique que certains logements ne servent que pour des locations occasionnelles, ce qui n'apporte aucun nouvel habitant.

7) Information de la Communauté de Communes du Grand Chambord

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal que, suite aux mouvements de personnels, les nouveaux agents sont arrivés et prennent possession de leur poste.

Plusieurs demandes d'implantation d'entreprises ont été enregistrées sur les zones d'activité gérées par la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Un nouvel équipement, le Pressoir, situé à Saint Dyé sur Loire, a été réceptionné et servira de lieu de manifestations culturelles.

8) Monsieur Nicolas VERNEAU souhaite indiquer une remarque sur la collecte des bacs à ordures ménagères.

Certains bacs restent sortis continuellement sur la voie publique et ils débordent. Les administrés manquent de civisme et ce comportement peut porter atteinte la salubrité publique.

La séance est levée à 21 h 35.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE